

COMMENT S'INSCRIRE ?

Des tarifs attractifs, des formalités simples. Il suffit de fournir au moment de l'inscription :

- une fiche de renseignements ;
- un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse ;
- un justificatif de domicile pour les habitant.e.s de Saint Jean de la Ruelle (facture EDF, quittance de loyer) ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile.



Horaires d'ouverture

Lundi	13 h - 20 h
Mardi	9 h - 12 h / 13 h - 19 h 30
Mercredi	9 h - 12 h / 13 h - 19 h 30
Jeudi	13 h - 19 h 30
Vendredi	9 h - 12 h / 13 h - 19 h 30
Pendant les vacances scolaires	
Du lundi au vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Un tiers minimum de la cotisation payable à l'inscription - Pass-loisirs CAF et Chèques-Vacances acceptés

À titre exceptionnel, compte tenu du contexte sanitaire, pour leur réinscription au Conservatoire, les élèves bénéficient d'un dégrèvement forfaitaire.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Atelier Artistique Musique et Danse 4-5 ans	73		145	
Atelier Artistique Musique et Danse 5-6 ans	73		145	
DANSE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
CI, CII, CIII	126	167	248	331
MUSIQUE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
CI, CII (Fm+ Instr.+ Prat. Coll.)	141	206	495	803
CIII (Instr.+Prat. Coll.)	101	182	323	555
2 ^e instrument à partir du cycle II	87	130	173	261
Instr. Seul	803 (et selon places disponibles)			
Prat. Coll. Seule	103			
Participation Cérémonies	Abattement de 20% sur cotisation instrumentale			
Location instrument 1 ^{re} année	55	81	81	118
Location instrument 2 ^e année	106	132	173	252
Location instrument 3 ^e année et suivantes	132	157	225	261
Pénalités retour instrument	55			
Stages Danse/musique	Elèves inscrits : gratuit Elèves non inscrits : 26 / jour et 52 / week-end			
Location de costume / jour	29	29	31	31

*Participation aux 3 cérémonies (8 mai, 14 juillet et 11 novembre)

Conception service communication ville de Saint Jean de la Ruelle - 06/2021

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Rentrée à Rayonnement Communal 2021 > 2022

29, rue Bernard-Million - Saint Jean de la Ruelle - 02 38 79 58 52
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr

www.ville-saintjeandelaruelle.fr - @culturesjr





Réinscriptions des anciens et anciennes élèves :

Du 14 juin au 30 juillet 2021 et du 23 août au 30 septembre 2021.

Inscriptions des nouveaux et nouvelles élèves :

Du 14 juin au 30 juillet 2021 et à partir du 23 août 2021.

Reprise des cours :

Le 13 septembre 2021.

Reprise des cours d'ensembles et d'orchestres :

Le 20 septembre 2021 (orchestre à cordes cycle I, II et III, orchestre d'harmonie cycle I, II et III, ensemble de cuivres, ensemble de guitares).

Réinscriptions et inscriptions :

En vue de fixer les horaires de cours de l'année scolaire, des rendez-vous seront pris avec les professeur.e.s entre le 6 et le 10 septembre 2021. Un planning précisant les dates sera affiché au Conservatoire.

La création de l'école de musique de Saint Jean de la Ruelle, en 1974, est née de la volonté de la ville de favoriser l'accès du jeune public à la culture et l'initier aux différentes disciplines artistiques.

La Maison de la Musique et de la Danse, inaugurée en 1986, abrite le Conservatoire, labellisé Conservatoire à Rayonnement Communal depuis 2004 (dont l'agrément a été renouvelé par le ministère de la Culture en juin 2012). Il compte actuellement 540 élèves, 29 enseignant.e.s et propose une trentaine de disciplines. En constante amélioration pour répondre aux besoins des publics enfants, jeunes et adultes, les enseignements sont régulièrement enrichis.

Un enseignement adapté à chacun et orienté vers les pratiques collectives

Le Conservatoire tient une place essentielle dans la vie de la commune, en proposant des spectacles, galas, concerts et animations. Il donne également une large place aux arts visuels en accueillant plusieurs expositions annuelles (peinture, photographie, art urbain...). Des partenariats sont développés avec les structures municipales (heures musicales décentralisées) et associatives afin de permettre au Conservatoire de rayonner dans la ville, dans ses quartiers et auprès de l'ensemble des publics. Priorité est donnée pour permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques, notamment avec une politique tarifaire volontariste.

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire.

BIENVENUE DANS NOTRE CONSERVATOIRE

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE

JARDIN ATELIER ARTISTIQUE :

Musique et Danse (GSM) 5 ans.

ÉVEIL ATELIER ARTISTIQUE :

Musique et Danse (CP) 6 ans.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES ENSEIGNÉES :

Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, guitare basse, piano, accordéon, percussions, chant lyrique, chant variétés et MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

ENSEIGNEMENT MUSICALE

CURSUS : CYCLE I

Pour les 2 premières années : chorale+ atelier instrumental + cours d'instrument individuel. *1h45/semaine.*

3^e et 4^e année : atelier FM + ensemble instrumental + cours individuel d'instrument. *2h15/semaine.*

CURSUS : CYCLE II

Formation musicale + cours individuel + pratique collective obligatoire. *3 à 4h/semaine.*

ORCHESTRES ET ENSEMBLES :

Harmonie Cycle 1, harmonie Cycle 2 et 3, orchestre à cordes Cycle 1, orchestre à cordes Cycle 2 et 3, ensemble de guitares Cycle 1, ensemble de guitares Cycle 2 et 3, atelier piano (Cycle I), atelier Jazz, Big Band, ensemble de cuivres, orchestre adultes Cycle I.

ADOLESCENTS :

Atelier formation musicale + instrument : *1h30/semaine.*

ADULTES :

Cours individuel d'instrument + orchestre adultes débutants : *1h30/semaine.*

ENSEIGNEMENT CHOREGRAPHIQUE :

INITIATION DANSE :

(CE1) 7 ans.

CURSUS DANSE CLASSIQUE ET/ OU DANSE CONTEMPORAINE AVEC FORMATION MUSICALE DANSEUR (à partir du CE2).

La Danse Classique met l'accent sur le placement du corps permettant d'acquiescer, équilibre, souplesse et rigueur.

La Danse Contemporaine s'articule entre cours techniques et ateliers d'explorations du mouvement et de l'expression personnelle.

En première année les élèves suivent obligatoirement un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine.

À l'issue de la première année les élèves choisissent soit :

- Une des deux disciplines.
- De poursuivre les deux disciplines.
- D'opter pour une dominante (Classique ou Contemporaine).